

# **Révision du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité.**

## **Projet de rapport du groupe de travail sur la révision du SSAC**

**Septembre 2009**

## Table des matières

<b><u>1. CONTEXTE.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
CHRONOLOGIE .....	4
STRUCTURE DU PRESENT RAPPORT .....	4
<b><u>2. LES CONCLUSIONS DU GT SUR LES RECOMMANDATIONS DES REVISEURS ET LES COMMENTAIRES DU SSAC .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>3. CONCLUSIONS DU GT CONCERNANT D'AUTRES PROPOSITIONS DU SSAC .....</u></b>	<b><u>16</u></b>

## 1. Contexte

En tant que partie de son programme de révisions organisationnelles, l'ICANN a entrepris une révision du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité ([SSAC](#)), dont le rôle<sup>1</sup> consiste à conseiller la communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration sur les sujets liés à la sécurité et à l'intégrité des systèmes de nommage et d'attribution d'adresses de l'Internet. Ceci inclut des questions opérationnelles (par ex. des questions se rapportant à l'opération correcte et fiable du système de noms racine), des questions administratives (par ex. des questions se rapportant à l'attribution d'adresses et de numéros sur Internet), et des questions d'enregistrement (par ex. des questions se rapportant aux services de registres et de bureaux d'enregistrement tels que le WHOIS). Le SSAC se livre à une évaluation continue des menaces et à une analyse des risques des services de nommage et d'attribution d'adresses Internet pour localiser les principales menaces à la sécurité et à la stabilité, et conseille la communauté de l'ICANN en conséquence.

Les révisions organisationnelles font partie du programme de l'ICANN pour l'amélioration continue et visent à assurer un examen approfondi du rôle et du fonctionnement des structures clés de l'ICANN, avec le soutien de consultants professionnels externes indépendants.

Tel que stipulé dans l'article IV, section 4 des [règlements](#) de l'ICANN, le « but de la révision, entreprise selon les critères et les normes tels qu'ordonnés par le Conseil d'administration, est de déterminer (i) si cette organisation a un rôle continu au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) dans l'affirmative, si un changement dans la structure ou les opérations serait souhaitable pour améliorer son efficacité ».

La supervision des processus de révision organisationnelle est exercée par le comité pour les améliorations structurelles (ci-après SIC), qui est un comité actif du Conseil d'administration. Le SIC est autorisé à établir des groupes de travail spécifiques (ci-après, GT) pour chacune des révisions.

Avec le soutien de l'administrateur de l'ICANN pour la révision organisationnelle, les GT sur la révision ont deux tâches principales :

- s'assurer que les réviseurs externes sélectionnés exécutent leur tâche en pleine autonomie et indépendance de jugement, appuyant leurs conclusions et leurs recommandations sur des preuves et dans le respect des méthodologies et du plan de travail choisis ;
- après la livraison du rapport des réviseurs, réaliser une consultation approfondie avec la communauté faisant l'objet de la révision et avec toute partie intéressée concernant les conclusions de la révision externe, et élaborer un rapport à l'adresse du comité pour les améliorations structurelles

---

<sup>1</sup> Tel que défini dans l'article XI, section 2 des [règlements](#)

et du Conseil d'administration sur les mesures devant être adoptées afin d'augmenter l'efficacité de la structure clé faisant l'objet de la révision.

## ***Chronologie***

En juin 2008, le conseil d'administration de l'ICANN a approuvé la composition d'un GT spécifique sur la révision du SSAC, qui comprenait les personnes suivantes : Dennis Jennings (président, membre du Conseil d'administration), Suzanne Woolf (membre du Conseil d'administration), Robert Blokzijl et Reinhard Scholl (anciens membres du Conseil d'administration). Le GT était assisté par Marco Lorenzoni, administrateur de l'ICANN pour la révision organisationnelle.

Suite à une procédure de sélection ouverte, en octobre 2008, le Conseil d'administration a nommé la JAS Communications pour entreprendre la révision externe indépendante du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC), et les consultants sélectionnés ont entamé leurs activités en novembre 2008.

En février 2009, les réviseurs indépendants ont délivré leur projet de rapport, qui fut présenté lors de la conférence de l'ICANN à Mexico ; une période de consultation publique de 30 jours suivit, permettant à la communauté du SSAC et aux autres parties intéressées de réagir. Suite au retour d'informations initial et aux contributions du GT, les réviseurs mirent au point leur [rapport final](#), qui fut délivré en mai 2009 et puis publié en ligne pour la sollicitation de commentaires publics.

En réponse aux rapports des réviseurs, le SSAC réalisa un exercice d'auto-révision, qui résulta en un rapport cohérent et détaillé du SSAC à l'adresse du groupe de travail, remis en juin 2009.

Les conclusions de ce rapport du SSAC ont été débattues avec le GT sur la révision du SSAC lors de la conférence de l'ICANN à Sydney (juin 2009), afin de mieux comprendre les différentes mesures proposées autant par les réviseurs indépendants que par la communauté du SSAC.

Le projet de rapport du GT sur la révision du SSAC sera publié en ligne pour la sollicitation de commentaires publics et présenté à la conférence de l'ICANN à Séoul avant sa finalisation.

Les membres du groupe de travail souhaitent exprimer leur sincère appréciation de l'engagement et du professionnalisme consacrés à cet exercice de révision par la JAS Communications, réviseurs externes, par M. Steve Crocker, président du SSAC, et par tous les membres du SSAC impliqués dans l'exercice d'auto-révision et coordonnés par John Schnizlein.

## ***Structure du présent rapport***

Le présent rapport comporte trois sections, à savoir :

- Section 1 – la présente section, comportant les informations de base.

- Section 2 – cette section présente les conclusions du GT sur chacune des recommandations formulées par les réviseurs. Les commentaires formulés par le SSAC dans le cadre de l'exercice d'auto-révision sont également cités.
- Section 3 – les conclusions du GT concernant d'autres propositions du SSAC. Cette section présente les conclusions du GT sur d'autres propositions formulées par le SSAC et comprises dans le rapport 'révision du SSAC par le SSAC'.

## 2. Les conclusions du GT sur les recommandations des réviseurs et les commentaires du SSAC

Le [rapport final](#) des réviseurs indépendants comporte 33 recommandations numérotées de 1 à 33, et rassemblées en trois groupes thématiques différents :

- Clarté organisationnelle et charte – recommandation 1 à 14
- Caractère officiel et transparence – recommandations 15 à 29
- Conflits d'intérêt – recommandations 30 à 33

Cette section présente un bref résumé de chaque recommandation émise par les réviseurs, et – pour chacune d'entre elles – un commentaire synthétisant l'opinion respective de la communauté du SSAC et les conclusions du GT (*en italique*). Nuls commentaires ne sont faits sur des recommandations jouissant d'un consensus, sauf si nécessaire.

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
<b>Recommandations des réviseurs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Que l'ICANN maintienne un organe consultatif composé d'experts externes compétents en sécurité et stabilité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.</li> <li>2. Que le SSAC conserve son identité fondamentale de conseil consultatif agréé par et sous les ordres directs du Conseil d'administration.</li> <li>3. Le SSAC et le RSSAC (comité consultatif sur le système de serveurs racine) étant destinés à des buts différents, nous ne recommandons pas le regroupement de ces organes.</li> <li>4. Que les membres du SSAC ne soient pas tenus de conclure des accords de confidentialité ou de devoir de loyauté avec l'ICANN.</li> </ol>
<b>Position du SSAC</b>	Accord
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
<b>Recommandation des réviseurs</b>	5. Que la charte du SSAC soit modifiée pour exclure les opérations impliquant des informations confidentielles ou propriétaires en l'absence de conseils spécifiques de la part du Conseil d'administration.
<b>Position du SSAC</b>	<p>Désaccord</p> <p>Le SSAC se composant de professionnels de la sécurité souvent confrontés à des informations privées, ceci entraverait inutilement l'analyse en refusant l'accès à des informations utiles.</p>
<b>Conclusions du</b>	<i>Le GT est d'accord avec les commentaires formulés par le SSAC</i>

**GT** *et considère qu'il n'est pas nécessaire de modifier sa charte. Il fait remarquer que le SSAC a un droit légitime de demander l'accès à des informations confidentielles ou propriétaires nécessaires à l'accomplissement de son mandat, les demandes d'accès devant être justifiées par des raisons appropriées. Toutefois, ceci n'implique pas le droit de la part du SSAC d'obliger l'ICANN – ou toute autre partie – à divulguer toutes informations confidentielles ou propriétaires demandées. En cas de divulgation, ces informations sont traitées selon les conditions établies/à établir par les propriétaires des informations.*

*En cas de demandes faites à l'ICANN, le GT propose que le PDG, et si nécessaire, le Conseil d'administration, décide concernant l'accès à des informations confidentielles ou propriétaires, prenant en considération les motifs de la demande, et la possibilité d'établir et d'appliquer des conditions d'accès spécifiques.*

<b>Groupe</b>	<b>Clarté organisationnelle et charte</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	6. Que la charte du SSAC soit modifiée pour exclure la participation à ou la révision des activités internes de l'ICANN sauf ordre spécifique de la part du Conseil d'administration.
<b>Position du SSAC</b>	Refuser au SSAC des informations relatives aux activités internes de l'ICANN, y compris les fonctions de l'IANA, entraverait inutilement son analyse. Quand les contrats ou les méthodes d'emploi normales (par ex. le nom d'un employé qui a commis une erreur) interdisent la divulgation, le SSAC ne devrait pas avoir un accès spécial, mais la révision et l'accès aux informations relatives à des fonctions opérationnelles telles que l'allocation du système racine et les opérations de serveurs racine, devraient être du ressort du SSAC.
<b>Conclusions du GT</b>	<p><i>Dans l'intérêt de l'ICANN, le SSAC est habilité à faire signe au Conseil d'administration et à la direction de l'ICANN chaque fois qu'il considère qu'il existe des menaces potentielles pour la sécurité et la stabilité de l'Internet causées par des activités internes de l'ICANN.</i></p> <p><i>Les départements internes de l'ICANN, y compris l'IANA, devraient rendre compte au Conseil d'administration, après chaque incident de sécurité et stabilité et, annuellement, des mesures adoptées pour confronter les menaces pour la sécurité et la stabilité de l'Internet qui pourraient être causées par ses activités internes. Le Conseil d'administration décidera concernant la divulgation partielle ou complète de ces rapports au SSAC, en tant que de besoin.</i></p>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
<b>Recommandation des réviseurs</b>	7. Que la perception de « l'indépendance » du SSAC soit corrigée par le biais d'améliorations du caractère officiel, de la transparence et d'une interaction accrue avec le Conseil d'administration sans limiter la liberté d'expression des membres du SSAC (recommandations spécifiques à des endroits multiples).
<b>Position du SSAC</b>	L'analyse objective indépendante du SSAC est son plus grand avantage pour l'ICANN. Les préoccupations selon lesquelles le SSAC considère son rôle comme dépassant celui de comité consultatif du Conseil d'administration provient d'une mauvaise compréhension du débat sur la réponse éventuelle à l'avis d'enquête de la signature de racine (root-signing NOI).
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le SSAC s'engage à fournir des conseils au Conseil d'administration, basés sur les faits et sur les preuves, même si les membres du comité ne sont pas indépendants des organisations respectives qui les emploient. En ce sens, le GT ne remarque aucune contradiction entre le statut d'employés d'organisations diverses de plusieurs membres du SSAC et le travail technique analytique qu'ils réalisent pour le SSAC. Le GT considère qu'il n'est pas besoin d'adopter de mesures spécifiques pour gérer cette remarque, d'autres recommandations traitant déjà le même sujet.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
<b>Recommandation des réviseurs</b>	8. Que la charte du SSAC soit modifiée pour inclure une condition selon laquelle les fonctions de président du SSAC et d'agent de liaison du SSAC auprès du Conseil d'administration ne puissent pas être remplies par la même personne.
<b>Position du SSAC</b>	Nous ne voyons aucune raison qui nécessite que ou interdise à la même personne de remplir en même temps les fonctions de président et d'agent de liaison.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec les commentaires faits par le SSAC, et ne considère pas que la charte du SSAC nécessite une modification dans le sens suggéré par les réviseurs.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
<b>Recommandation des réviseurs</b>	9. Que l'ICANN rembourse les frais de déplacement du président du SSAC aux conférences de l'ICANN, le cas échéant.
<b>Position du SSAC</b>	Accord, avec la remarque 'amener plus de membres du SSAC



	aux conférences de l'ICANN serait utile'.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec la recommandation des réviseurs externes.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Clarté organisationnelle et charte</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	10. Que le Conseil d'administration de l'ICANN examine la question de paiement d'un traitement ou d'honoraires à la direction et aux membres du SSAC.
<b>Position du SSAC</b>	Accord
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord</i>

<b>Groupe</b>	<b>Clarté organisationnelle et charte</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	11. Que la charte du SSAC soit modifiée pour spécifiquement inclure dans son champ d'action les risques non techniques pouvant menacer la sécurité et la stabilité.
<b>Position du SSAC</b>	Bien que les risques non techniques pouvant menacer la sécurité et la stabilité soient considérés par le SSAC, l'accent devrait continuer à être spécialement mis sur les faits objectifs.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le SSAC a déjà démontré sa capacité à analyser les conséquences techniques de décisions non techniques. Le GT considère que la charte du SSAC n'a pas besoin d'être modifiée dans le sens suggéré par les réviseurs.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Clarté organisationnelle et charte</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	12. Que le SSAC reste focalisé sur le développement et le partage de connaissances et de compréhension des risques nouveaux et en évolution ; que le SSAC évite notamment toute implication tactique à des activités de réduction ou de réaction aux risques.
<b>Position du SSAC</b>	Accord ; le SSAC devrait éviter les activités de réaction aux risques et se concentrer sur les questions systémiques.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec la remarque des réviseurs et la réponse du SSAC ; nulles actions spécifiques ne sont requises.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Clarté organisationnelle et charte</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	13. Que la direction du SSAC améliore la sensibilité aux questions politiques et commerciales en tenant compte des conseils suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la mesure du possible, fournir un préavis sous forme d' « avertissement » professionnel lorsque des situations inconfortables sont raisonnablement</li> </ul>

	<p>prévisibles. Éviter que les personnes et entités ne se sentent « prises au dépourvu ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• reconnaître qu'en tant qu'organe consultatif, le rôle du SSAC est de fournir les meilleurs conseils possibles. Il n'existe toutefois aucune exigence pour qui que ce soit de suivre les conseils du SSAC.</li> <li>• reconnaître que l'ICANN a des relations professionnelles complexes avec un grand nombre des mêmes entités à l'adresse desquelles le SSAC est susceptible d'émettre des recommandations. Il peut arriver que les conseils du SSAC soient en contradiction avec les obligations contractuelles.</li> <li>• le SSAC est une marque très visible et respectée. Le SSAC est étroitement suivi à l'échelle mondiale et les gens font attention à ce que le SSAC dit. Pour préserver la valeur de la marque du SSAC, le SSAC doit continuer à se conduire avec le plus grand professionnalisme et la plus grande intégrité.</li> </ul>
<b>Position du SSAC</b>	<p>Accord.</p> <p>Les conseils détaillés n'empiètent pas en fait sur le but d'objectivité du SSAC du moment qu'ils sont limités à (1) éviter de prendre les individus au dépourvu, (2) reconnaître que nul n'est requis de suivre les conseils du SSAC, (3) que les conseils du SSAC peuvent être en contradiction avec les obligations contractuelles, et (4) que le SSAC doit continuer à se conduire avec le plus grand professionnalisme et la plus grande intégrité.</p>
<b>Conclusions du GT</b>	<p><i>Le GT est d'accord avec le commentaire formulé par le SSAC, et considère que nulle action n'est requise.</i></p>

<b>Groupe</b>	<b>Clarté organisationnelle et charte</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	<p>14. Que la charte du SSAC soit modifiée pour donner des conseils en matière de focalisation sur les questions d'importance stratégique et liées aux politiques et pour éviter les questions tactiques opérationnelles sauf celles qui lui seront assignées par le Conseil d'administration.</p>
<b>Position du SSAC</b>	<p>La charte actuelle indique convenablement que la mission du SSAC est plutôt stratégique qu'opérationnelle.</p>
<b>Conclusions du GT</b>	<p><i>Le GT est d'accord avec le commentaire formulé par le SSAC, et considère que nulle action n'est requise.</i></p>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	<p>15. Conjointement avec le Conseil d'administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN et la consultation publique, que le SSAC entreprenne un processus de planification annuelle</p>

	visant à revoir l'année précédente et à définir le programme de recherche et de publication, la stratégie d'adhésion, et les besoins en ressources pour l'année suivante. Le plan annuel sera présenté au Conseil d'administration pour validation.
<b>Position du SSAC</b>	Bien qu'un processus de planification soit nécessaire, il ne devrait pas être restreint à des cycles annuels. Le budget pour réaliser le plan devrait être présenté au Conseil d'administration pour validation.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT convient du besoin pour le SSAC d'établir un processus de planification léger.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	16. Que le SSAC rédige et publie des comptes-rendus de réunions sur le site Web du SSAC de manière opportune.
<b>Position du SSAC</b>	Accord, sachant que les comptes-rendus ne sont pas les mêmes que les transcriptions
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec la remarque des réviseurs et la réponse du SSAC.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	17. Que le SSAC s'efforce de maintenir son site Web à jour pour y inclure les travaux en cours et ceux programmés à l'avenir.
<b>Position du SSAC</b>	Accord ; le site Web du SSAC nécessite une maintenance constante.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	18. En tant que partie du premier plan annuel du SSAC, que le SSAC réexamine les tâches du premier secteur conjointement avec le personnel de l'ICANN. Les tâches du premier secteur sont les suivantes : « Développer un cadre de sécurité pour les services d'attribution des noms de domaine et des adresses Internet qui définisse les secteurs de concentration clés, et qui identifie les responsables respectifs ».
<b>Position du SSAC</b>	Le premier point de la charte actuelle (...) devrait être supprimé.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord avec la proposition formulée par le SSAC.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
<b>Recommandations des réviseurs</b>	<p>19. Que le SSAC s'efforce à trouver les meilleurs experts à l'échelle mondiale sans égard pour la proximité géographique. L'adhésion au SSAC ne devrait pas être soumise à des quotas géographiques artificiels.</p> <p>20. Que les membres du SSAC soient désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable indéfiniment par le Conseil d'administration sur recommandation de la présidence du SSAC.</p> <p>21. Qu'il n'y ait pas d'imposition de limite au nombre de mandats qu'un membre du SSAC peut remplir.</p> <p>22. Que les mandats des membres du SSAC soient échelonnés de sorte qu'environ 1/3 des mandats soit à renouveler tous les ans.</p>
<b>Position du SSAC</b>	Accord
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
<b>Recommandation des réviseurs</b>	23. Que le mandat d'agent de liaison du SSAC auprès du Conseil d'administration soit limité à un maximum de trois mandats d'un an consécutifs.
<b>Position du SSAC</b>	Désaccord
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT considère que tous les agents de liaison devraient être nommés pour un mandat de trois ans, avec possibilité de remplir un maximum de trois mandats consécutifs.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
<b>Recommandation des réviseurs</b>	24. Que l'article XI des règlements de l'ICANN soit modifié pour inclure une nouvelle section concernant la révocation d'un membre ou d'un président du comité consultatif sur simple vote de la majorité du Conseil d'administration.
<b>Position du SSAC</b>	La combinaison des restrictions sur l'adhésion, à savoir (1) approbation de membres individuels pour (2) mandats de trois ans, et (3) renouvellement dépendant de l'évaluation par les pairs, est suffisante. Des apparences selon lesquelles le Conseil d'administration peut punir un membre du SSAC pour avoir mené une étude impopulaire ébranleraient la crédibilité.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT convient que des mesures de protection devraient être mises en place pour révoquer des membres ou présidents du comité consultatif perturbateurs ou peu performants.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
<b>Recommandation</b>	25. Que le SSAC mette en œuvre une politique indiquant

<b>des réviseurs</b>	explicitement que la marque du SSAC (écrite ou orale) doit être uniquement utilisée sur des produits de travail approuvés.
<b>Position du SSAC</b>	L'accent mis sur la marque est en contradiction avec l'approche objective et basée sur les faits, qui constitue la valeur principale distinctive du SSAC.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT considère que – si et dans la mesure du possible – lors de déclarations, les membres du SSAC devraient préciser s'ils expriment leur point de vue personnel ou les positions exprimées dans les documents du SSAC.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	26. Que le président du SSAC choisisse, mette en œuvre et en application une utilisation régulière d'une stratégie de prise de décisions et de documentation transparente qui convienne aux membres et à la culture du SSAC.
<b>Position du SSAC</b>	Le caractère officiel du quorum, du vote, des règles de Robert, de la récusation, du désaccord et de l'approbation n'est pas nécessaire parce que le SSAC n'est pas représentatif.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec la recommandation émise par les réviseurs et fait remarquer que la position du SSAC était formulée en réponse à une version initiale préliminaire du rapport des réviseurs, qui comportait une approche excessivement formelle vis-à-vis des processus de prise de décision et de documentation. La version finale du rapport des réviseurs formule des propositions qui semblent en accord avec la culture du SSAC.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	27. Que le SSAC approuve officiellement et publie tous les produits de travail conformément à la stratégie de prise de décision et de documentation choisie.
<b>Position du SSAC</b>	Désaccord, pour les mêmes motifs que ci-dessus (rec. 26)
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Mêmes commentaires que ceux faits sur la recommandation 26.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	28. Que le SSAC adopte officiellement et visiblement une politique de confidentialité par défaut appropriée. D'autres politiques sont utilisées en tant que de besoin par accord mutuel.
<b>Position du SSAC</b>	Accord
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord</i>

**GT**

<b>Groupe</b>	<b>Caractère officiel et transparence</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	29. Qu'il utilise les mécanismes recommandés dans cette révision, y compris le processus de planification annuelle, pour évaluer de manière régulière la performance du SSAC par rapport aux objectifs et à l'utilisation des ressources.
<b>Position du SSAC</b>	Désaccord ; le fait d'évaluer la performance par rapport à des objectifs est convenable pour des employés, mais non pas pour des experts bénévoles provenant souvent de l'industrie externe aux noms de domaine.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Le GT recommande que le SSAC produise un rapport annuel léger de ses activités à l'adresse du Conseil d'administration ; le rapport devrait être publié en tant que de besoin.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Conflits d'intérêt</b>
<b>Recommandation des réviseurs</b>	30. Que le SSAC publie sur son site Web de simples formulaires de divulgation des conflits d'intérêts pour chacun de ses membres. Les candidats au SSAC seront tenus de soumettre un document de divulgation complet au Conseil d'administration avant toute nomination au SSAC, et d'actualiser ce document selon les circonstances.
<b>Position du SSAC</b>	Nous sommes d'accord que les conflits d'intérêt devraient être divulgués, mais nous préférons ne pas utiliser des déclarations officielles signées et garder ces divulgations à un niveau moins officiel.
<b>Conclusions du GT</b>	<i>Accord avec la recommandation formulée par les réviseurs et avec l'approche proposée par le SSAC.</i>

<b>Groupe</b>	<b>Conflits d'intérêt</b>
<b>Recommandations des réviseurs</b>	<p>31. Que chaque produit de travail du SSAC comprenne une section « dissidences ». Que tout membre du SSAC souhaitant exprimer sa dissidence le fasse dans cette section en mentionnant son nom ou de manière anonyme. En l'absence de dissidences, que le verbiage « Pas de dissidences » soit mentionné.</p> <p>32. Que chaque produit de travail du SSAC comprenne une section « récusations ». Cette section mentionnera le nom de tout membre du SSAC s'étant récusé lors de toute partie de la préparation et de la discussion relatives au produit de travail spécifique. Si la personne souhaite rester anonyme, la mention « X récusations » apparaîtra dans cette section, X étant le nombre de récusations</p>

anonymes. En l'absence de récusations, le verbiage « Pas de récusations » sera mentionné.

33. Que le SSAC développe et publie une politique de conflits d'intérêts basée sur la politique du Conseil d'administration de l'ICANN.

**Position du SSAC** *Accord*

**Conclusions du GT** *Accord*

### 3. Conclusions du GT concernant d'autres propositions du SSAC

Le rapport émis par la communauté du SSAC à l'adresse du GT sur la révision du SSAC comportait neuf recommandations supplémentaires qui ne se référaient pas directement à des recommandations émises par les réviseurs externes ; elles sont reprises dans cette section, aux côtés des conclusions du groupe de travail.

Pour plus de facilité elles sont numérotées de 1 à 9.

---

<b>Recommandation du SSAC</b>	1. La charte du SSAC devrait être réexaminée en tant que partie du processus de révision régulière
-------------------------------	--

<b>Conclusion du GT</b>	<i>Le GT est d'accord et fait remarquer que le mandat de chaque révision organisationnelle des structures clés de l'ICANN comporte déjà ce point d'analyse.</i>
-------------------------	---

---

---

<b>Recommandation du SSAC</b>	2. Un comité d'adhésion devrait examiner les contributions individuelles concernant le renouvellement des mandats
-------------------------------	---

<b>Conclusion du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec cette proposition, qui représente une mesure opérationnelle visant à mettre en œuvre les recommandations 20 et 21 des réviseurs.</i>
-------------------------	---

---

---

<b>Recommandation du SSAC</b>	3. Le SSAC devrait (continuer à) choisir les études à mener
-------------------------------	---

<b>Conclusion du GT</b>	<i>Le SSAC devrait continuer à choisir les études qu'il mène, tout en étant sensible aux préoccupations de la communauté des parties prenantes de l'ICANN et aux problèmes identifiés par elle. Le Conseil d'administration de l'ICANN peut également assigner une tâche au SSAC.</i>
-------------------------	---

---

---

<b>Recommandation du SSAC</b>	4. Le SSAC devrait considérer quels rapports demander à l'ICANN de traduire en d'autres langues
-------------------------------	---

<b>Conclusion du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec cette proposition.</i>
-------------------------	---

---

---

<b>Recommandation du SSAC</b>	5. Le SSAC devrait envisager (affectation de personnel) un processus de retour d'informations de la part de la communauté de l'ICANN concernant son travail
-------------------------------	---

<b>Conclusion du GT</b>	<i>Le GT est d'accord avec cette proposition.</i>
-------------------------	---

---

---

<b>Recommandation</b>	6. Le SSAC devrait tenir une réunion dédiée une fois par an
-----------------------	---

---



---

**du SSAC**

**Conclusion du GT** *Le GT considère qu'une telle proposition à l'adresse de l'ICANN mérite d'être développée de la part du SSAC*

---

**Recommandation du SSAC** 7. Les agents de liaison régionaux de l'ICANN devraient fournir des informations périodiques aux membres du SSAC

**Conclusion du GT** *Le GT est en principe d'accord avec cette proposition ; le profil professionnel des agents de liaison régionaux sera pris en compte lors de la définition du contenu de ces documents d'information.*

---

**Recommandation du SSAC** 8. Le SSAC devrait considérer maintenir une sollicitation de commentaires publics concernant ses documents

**Conclusion du GT** *Le GT est en principe d'accord avec cette proposition, mais le SSAC ne devrait pas mettre en place des périodes de consultation publique qui retardent la livraison des rapports du SSAC.*

---

**Recommandation du SSAC** 9. Les comptes-rendus du comité exécutif devraient être mis à la disposition des membres du SSAC

**Conclusion du GT** *Le GT est d'accord que les comptes-rendus du comité exécutif du SSAC devraient être mis à la disposition des membres du SSAC.*

---